

R/J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

Kigali, le 16 janvier 1959.-

N° 330/T.P.2

287
26.1.59
101/AT
TRANSMIS copie pour information et
exécution éventuelle à Monsieur
l'Administrateur de Territoire de et à

KIBUNGO.-

Pour le Résident du Ruanda,
Le Résident-Adjoint,
L.R. REGNIER.

KIBUNGO



5346

Territoire du Ruanda-Urundi
Service des Travaux Publics

USUMFURA, le 9 janvier 1959

N° 661 /134

Monsieur le Résident du Ruanda
à

K I G A L I.-

Objet:
Logements auxiliaires

Dos. 19-661-2

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre message-avion n° 696926/T.P.

Après examen de la question, force m'est
de lancer l'adjudication pour construction de 20 habitations
pour auxiliaires au Ruanda, sur la base du plan n° 396 bis

En effet :

- 1°) ce plan a été étudié en coopération avec le service des
Affaires Indigènes, et accepté par Monsieur le Vice-
Gouverneur Général,
- 2°) à mon avis, le bâtiment peut convenir pour une famille
de 8 enfants,
- 3°) le plan n'a été accepté par le Gouvernement Général à
Léopoldville qu'après discussion, car le coût en avait
été jugé élevé.

Si, pour certains cas particuliers,
il faut prévoir plus grand encore, décompte pourra être fait
avec l'entrepreneur en cours de travaux, pour construction
de une ou deux chambres supplémentaires (avec accord de
Monsieur le Vice-Gouverneur Général).

.../..

Ce fut le cas notamment pour Kisenyi, où l'entrepreneur VERMAST vient de construire deux maisons 3/6 transformées (chambre supplémentaire et cuisine extérieure).

x

x

x

L'adjudication pour 20 maisons au Ruanda et 19 en Urundi sera lancée dans les tous prochains jours.-

LE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS DU RUANDA-URUNDI,
J.SCHUFLE.,
(sé)

INGENIEUR PROVINCIAL.